



PREFECTURE DE REGION RHÔNE-ALPES
PREFECTURE DU RHÔNE

Les mesures de soutien à l'économie

Soutien au système financier

- Plan d'action concerté des gouvernements de la zone euro (Europe, 12/10/08)

Chaque Etat membre prend les mesures d'urgence nécessaires pour restaurer la confiance dans le système bancaire et financier.

- **Interventions de la Banque centrale européenne** pour abaisser le coût de l'argent et financer les banques

- Mesures de soutien au système bancaire français

- La loi de finances rectificative pour le financement de l'économie du 16 octobre autorise le Gouvernement à apporter sa garantie au fonctionnement du secteur bancaire français jusqu'à 360 milliards d'euros.
- L'Etat participe au renforcement des fonds propres des banques pour leur permettre de prêter d'avantage à l'économie. Une première série a été annoncée par la ministre de l'Économie le 20 octobre : les six principales banques françaises sont concernées pour un financement à hauteur de 10,5 milliards d'euros. Ces sommes sont des prêts de l'Etat à ces banques, qui portent intérêt.
- Mise en place de la Société française de refinancement de l'économie (SFRE). Par son intermédiaire, les banques françaises pourront bénéficier de ressources financières stables et à moyen terme (jusqu'à 5 ans). Les sommes en jeu peuvent s'élever jusqu'à 320 milliards d'euros jusqu'à la fin de l'année 2009. Les financements sont apportés sur les marchés financiers, l'Etat se limitant à apporter sa garantie (payante) à ces prêts. 7 banques ont déjà été identifiées pour un montant total de prêt de 5 milliards d'euros.

- Contrepartie des banques

Pour accéder aux financements prévus, les banques signent avec l'Etat une convention qui les oblige :

- à adhérer à des règles éthiques, notamment la mise en oeuvre des règles de la charte MEDEF-AEP sur la rémunération des dirigeants
- à augmenter leur encours de prêts à l'économie française de 3 à 4 % en rythme annuel.

La Fédération bancaire française (FBF) a publié ses engagements, qui vont au-delà :

- publication mensuelle des encours de crédits aux PME
- instauration d'une instance de suivi qualitatif et de dialogue entre banquiers et chefs d'entreprise
- adaptation de l'activité des banques à toutes les tailles d'entreprise
- présentation systématique des dossiers refusés par les banques à OSEO

Soutien aux PME

Objectifs :

- **renforcer l'accès des entreprises aux prêts bancaires** (crédits à court et long termes) et aux garanties (assurance-crédit, couverture de créances)
- **Soutenir l'investissement, l'innovation et la croissance des PME.**

Mesures prises :

- **mobilisation des moyens de la Banque européenne d'investissement (BEI)**

15 milliards d'euros de prêts pour les PME sur 2008-2009, enveloppe globale de 30 milliards d'euros d'ici



PREFECTURE DE REGION RHÔNE-ALPES
PREFECTURE DU RHÔNE

2011 (par l'intermédiaire des banques commerciales)

- Augmentation de la capacité de financement des PME : 22 milliards d'euros

- 17 milliards d'euros affectés au financement des PME.
Les banques disposeront d'une proportion des livrets réglementés plus importante que celle qu'elles distribuent aujourd'hui (livrets de développement durable et d'épargne populaire), ce qui représente 17 milliards supplémentaires affectés au financement des PME.
- 5 milliards d'euros de moyens supplémentaires via OSEO
 - 2 milliards de plus au titre du cofinancement des investissements
 - 2 milliards de plus au titre de la garantie OSEO
 - 1 milliard au titre d'une garantie spécifique pour transformer des prêts court terme en prêts moyen terme

- Création du Fonds national d'investissement stratégique (discours du Président du 23/10)

Il sera créé d'ici fin 2008 et sera un véritable levier de la politique industrielle (consolidation des filières stratégiques) et évitera le contrôle étranger et la délocalisation des centres de décision.

Il sera géré par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et d'autres ressources publiques ou privées.

- Le soutien à l'investissement (discours du Président du 23/10)

Les nouveaux investissements des entreprises en France, réalisés entre le 23/10/08 et le 31/12/09, seront exonérés de la taxe professionnelle de façon totale et définitive .

Le coût est évalué à 1 Md € par an.

Soutien aux entreprises en difficulté

Les mesures de soutien sectoriel

- En faveur de l'automobile : demande d'un plan de soutien par le Premier Ministre (30/10)
- En faveur de l'immobilier : l'État organise le rachat de 30 000 logements dont les travaux n'ont pas été lancés faute de certitude sur les ventes.

La prévention et l'identification en amont des PME en difficulté

- Le numéro Azur d'OSEO : 0810 00 12 10 et son site internet www.oseo.fr
(Plus de 7 000 contacts de chefs d'entreprises depuis la mise en place du dispositif.)
- Le dispositif « Parrains PME » de la DRIRE

L'allègement des contraintes de trésorerie des PME en difficulté

- Activation des dispositifs de l'État que sont :
 - les commissions des chefs de services financiers et des représentants des organismes de la sécurité sociale (CSSF) placées auprès des trésoriers-payeurs généraux pour l'examen des dettes fiscales (TVA, IS, TP et CMTP, TF) et sociales (URSSAF)
 - les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) présidés par les préfets de département
 - le comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), compétent pour les entreprises de plus de 400 salariés
- Possibilité d'étaler les dettes fiscales (TVA, IS, TP et CMTP, TF) et sociales (URSSAF)
- Possibilités de report des versements de cotisation chômage (UNEDIC)
- Remboursements accélérés (CIR)

La mise en place d'un dispositif de médiation du crédit (23/10/08)

Mise en place d'un dispositif national, dirigé par M. René Ricol, à la disposition des entreprises françaises en difficulté pour accéder au crédit. Un médiateur départemental est nommé : le responsable départemental de la Banque de France.

- Suivi de la façon dont les prêts sont accordés par les banques
- Dispositif de médiation du crédit (voir annexes)



PREFECTURE DE REGION RHÔNE-ALPES
PREFECTURE DU RHÔNE

Soutien aux collectivités locales

Une enveloppe spécifique de 5 milliards d'euros, financée par les fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), dédiée au refinancement des collectivités locales a été annoncée par le Premier Ministre le 20 octobre. Il s'agit de prêts d'une durée de 20 ans, distribués pour moitié directement par la CDC, pour moitié par les banques.

Soutien aux particuliers

Les particuliers en situation difficile peuvent s'adresser à la commission de surendettement, dont le secrétariat est assuré par la délégation départementale de la Banque de France.

Pour les prêts immobiliers, le Gouvernement étend la garantie que l'État apporte aux « prêts d'accession sociale ». Le plafond de ressources est relevé : 60 % des familles pourront en bénéficier, contre 20 % auparavant.